

le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE
adhérente à l'Internationale des Fédérations anarchistes
13 au 19 février 1997



10,00 F

Bienvenue au pays des droits de l'Homme!

LE PROJET DE LOI DEBRÉ a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1996. Les amendements apportés par les députés ont tous été dans le sens du durcissement. Le projet présenté comportait initialement 10 articles, il en contient désormais 21.

La caractéristique principale de ce projet est la volonté manifeste de déstabiliser l'immigration régulière durablement installée en France. En effet, l'article 4 bis va permettre la remise en cause de la carte de résident lors de son renouvellement. Elle pourra dorénavant être retirée en cas de menace à l'ordre public. Or il faut savoir que la notion de trouble de l'ordre public est laissée à l'appréciation du préfet, qui l'applique de manière discrétionnaire. Il n'est nul part précisé quelles sont les actions qui justifient d'être qualifiées ainsi. Une

bagarre, un vol à l'étalage, une dispute conjugale qui nécessite l'intervention de la police, une interpellation lors d'une manifestation, tout peut devenir une menace de l'ordre public. C'est donc le droit au séjour des étrangers qui se trouvent en France depuis de nombreuses années, des parents d'enfants français, des conjoints de Français, des enfants arrivés très jeunes dans le cadre du regroupement familial, qui sera remis en cause par le retrait de la carte de résident.

Debré plus fort que Pasqua

L'article 3 bis et 3 ter prévoient également que la carte de résident pourra être retirée aux employeurs étrangers qui auront embauché un étranger dépourvu d'autorisation de travail. L'article 4 ter

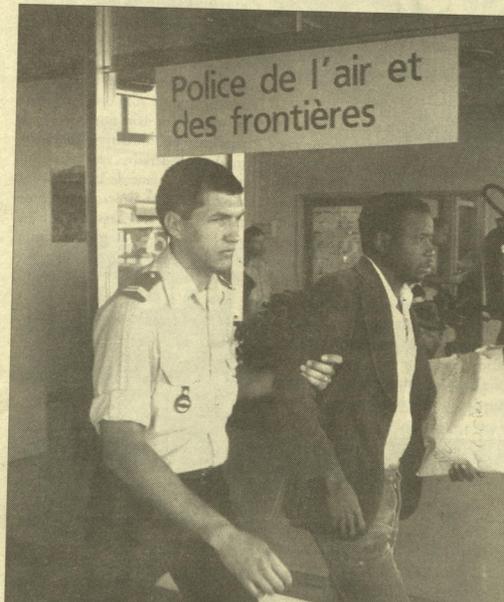
La Commission de séjour, qui doit obligatoirement être réunie par le préfet lorsqu'il retire ou qu'il refuse une carte de résident de plein droit, va être supprimée (article 5 du projet). Ce qui signifie qu'il n'y aura désormais plus aucun obstacle au retrait de la carte de résident qui pourra se faire de manière systématique. Le rôle de la Commission de séjour avait déjà été fortement réduit par la loi Pasqua, puisque son avis était devenu seulement consultatif, le projet de loi Debré veut la faire disparaître.

L'article 4 se propose de régler partiellement le problème posé par certaines catégories de sans-papiers qui sont protégés de la reconduite à la frontière. Pour l'étranger conjoint de Français qui se trouve en situation irrégulière, le délai d'un an pendant lequel il était susceptible d'être reconduit à la frontière est maintenant porté à deux ans. Après ces deux années, il pourra bénéficier d'une carte de séjour temporaire à condition qu'il justifie d'une entrée régulière en France. Sinon la loi prévoit aucun titre de séjour et il continuera à faire partie de cette catégorie d'étrangers qui ne sont ni expulsables ni régularisables, conséquence de l'absurdité des lois Pasqua.

L'étranger en situation irrégulière, qui est parent d'un enfant de nationalité française pourra bénéficier d'une carte d'un an à condition qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant et qu'il subviene à ses besoins. On a modifié l'énoncé de l'article 15 concernant la carte de résident qui dit « à condition qu'il exerce l'autorité parentale ou qu'il subviene à ses besoins ». La différence est importante car on ne voit guère comment un étranger en situation irrégulière pourra prouver qu'il subvient aux besoins de son enfant alors qu'il n'est pas autorisé à travailler! On va voir se répandre des pratiques qui existent déjà mais pas de manière officielle: le chantage à la carte de séjour, quand les préfetures exercent des pressions sur le sans-papier pour lui faire dénoncer son employeur. « Dis-nous qui te fait travailler et on te donnera ta carte. »

Le parent d'enfant français n'aura droit à la régularisation que si l'enfant a moins de seize ans. Alors qu'auparavant on était parent d'enfant français jusqu'à la majorité de l'enfant. Cette nouvelle disposition a un nouvel objectif clair: il s'agit de bloquer toute possibilité de régularisation pour les parents d'enfants nés en France. En effet, depuis la

- Interview :
- cheminots en grève
- page 5
- L'inconscient est-il
- anarchiste ?
- page 6



ISSN 0026-9433 - N° 1071

M 2137 - 1071 - 10,00 F



FP 2520

EDITORIAL

Dimanche soir, le cirque verbeux qui entoure le résultat des élections municipales de Vitrolles nous a démontré, s'il l'était encore nécessaire, la bêtise des masses et la malice de leurs représentants.

Ici, on nous parlait de la difficulté de choisir entre une « peste » d'extrême droite et un « choléra » socialiste en omettant de nous signaler d'autres phthisies « centristes » et tuberculoses « gaullistes » qui, quoique situées plus au centre du damier politique, n'en sont pas moins néfastes que les rodomonades des « extrémistes de salon » que l'on désigne à notre vindicte et à la promotion desquels elles participent clairement. De plus, il n'est toujours pas clairement établi que le fait de se situer au centre soit une preuve de probité humaine.

Il serait plaisant que l'on nous démontre en quoi un maître serait plus ou moins désirable qu'un autre? Que nous importe qu'il revête l'armure du tyran, la tonsure du moine ou le dogmatisme obtus du syndicaliste, tout homme qui fait profession de vouloir régenter notre vie est un assassin de la liberté. Et ce n'est que pour mieux nous bernier qu'ils se partagent les rôles. Pour que nous tranchions leurs fausses querelles au lieu de nous affaïrer à accomplir nos existences individuelles.

Pour désigner une personne qui s'empare de quelque chose d'une façon malhonnête ou un individu qui extorque par la ruse ou par surprise, le dictionnaire français dispose d'un mot court à l'orthographe sans piège: cette personne, cet individu est un escroc et son activité porte un nom tout aussi simple, l'escroquerie. Que font les maniaques du vote et de la délégation de pouvoir si ce n'est escroquer celles et ceux qui succombent à leurs charmes? Aux putasseries de ces aficionados de la poudre aux yeux, opposons le tranquille refus de vivre hors des normes qui gîte au fond de nos êtres. A ceux qui veulent nous voir échanger notre libre pensée contre une carte, qui ne nous estiment que pour autant que nous soyons prêts à noyer notre capacité de décider au fond d'une urne, objectons que le temps ne presse pas pour nous de revêtir des chaînes et de marcher en ordre serré sous une bannière.

Aux « qui m'aime me suive », répliquons que « qui nous aime vraiment ne nous met pas en cage ». Or c'est bien de cage qu'il s'agit, à Vitrolles comme à Pantin, lorsqu'on nous somme de réagir vite sans prendre le temps de vouloir.

L'anarchisme aujourd'hui

ON NE LE RABACHERA jamais assez dans ces pages, nous vivons peut-être aujourd'hui la période historique la plus favorable à l'anarchisme, en tout cas depuis 1917. Chaque jour la société capitaliste libérale apparaît davantage pour ce qu'elle est : une société de misère et d'exploitation ; la social-démocratie ne présente d'alternative qu'en termes de changements de gouvernants, et les États marxistes ont suffisamment fait leurs preuves pour constituer un repoussoir efficace encore un certain temps.

En revanche, du côté de l'anarchisme, ça ne va pas trop mal, merci. On peut même dire, sans trop pratiquer l'autosatisfaction, que notre image s'améliore sensiblement. Les efforts conjugués des partis de pouvoir ont pu longtemps nous réduire dans l'imagerie populaire à des poseurs de bombes, des doux foldingues ou des petits-bourgeois. Ça marche encore ici ou là, mais de moins en moins bien. Nous avons gagné en estime et, osons le dire, en crédibilité par nos pratiques, par notre implication dans le mouvement social, dans la lutte contre l'ordre moral, pour la défense des libertés individuelles ou collectives. Quand une boîte est en grève, la présence d'anarchistes est de mieux en mieux ressentie par les grévistes, parce qu'elle est souvent garante de détermination dans la lutte, mais aussi de prise en main directe de cette lutte par les travailleurs eux-mêmes, sans intermédiaires ni récupération. Dès qu'un mouvement social d'une certaine ampleur apparaît sur Paris, c'est par milliers que les Parisiens se branchent sur Radio Libertaire pour y entendre non pas les politiciens, non pas les sociologues, non pas les journalistes, mais les acteurs et les actrices du mouvement, qui peuvent s'exprimer sur nos ondes sans passer à travers la moulinette de l'information à la solde de l'État, des bétonneurs ou des publicitaires. Quand, à l'automne dernier, le pape est venu distiller en France son discours rétrograde, face à l'apathie ou aux arrière-pensées des organisations traditionnellement laïques, le rôle moteur des anarchistes, notamment au travers de la Fédération anarchiste, a permis à ceux qui ne veulent pas plier sous le

jeu du consensus clérical de le faire savoir. La démonstration était particulièrement éclatante le 14 octobre à Lorient où, malgré l'absence – quand ce n'était pas le sabotage – de la quasi-totalité de la gauche bien ou mal-pensante, 3000 personnes (chiffres de la presse locale estomaquée) ont trouvé bon et utile que les anarchistes organisent la malvenue à Jean-Paul II. A l'échelon international aussi, la dynamique est sensible. C'est maintenant dans les cinq continents qu'on trouve des organisations anarchistes. Les titres de la presse libertaire se comptent par centaines dans le monde, illustrant la richesse et la diversité du mouvement. On peut lire – et utiliser ! – certains d'entre eux (l'*Anarchist Age* australien, le *Freedom* anglais, et depuis cette année, le *Monde Libertaire*) sur Internet ou Usenet. Du reste, les forums électroniques consacrés à la réflexion ou à la propagande anarchistes sont en pleine expansion, et cela résultera à très brève échéance, pour ce qui nous concerne, en une multiplication des contacts internationaux entre anarchistes, individus ou organisations. Il est raisonnable de voir dans ces exemples un début, un encouragement plus qu'un accomplissement. Mais la tendance y est : les anarchistes sont sur la voie de reprendre dans le mouvement social et sur la scène des idées la place qu'on leur interdisait encore il n'y a pas si longtemps.

Cependant, il ne faudrait surtout pas se satisfaire de ce qui précède. En effet, si nous avons gagné en crédibilité en termes de luttes et en termes de pratiques, l'anarchisme a encore un long, très long chemin devant lui pour apparaître comme une alternative crédible, cette fois-ci en termes de projet social. C'est sans doute un des enseignements majeurs du mouvement de décembre 1995 : imaginez ces millions de personnes qui sont descendues dans la rue, avec en plus une perspective de transformation sociale... L'anarchisme aurait pu jouer ce rôle. Nous n'en étions pas là. Et la prochaine fois ? Bien sûr, nous ne partons pas de rien. A qui nous interpelle sur la société libertaire telle que nous la concevons, nous pouvons en donner les principes généraux de fonctionnement : libre association d'individus et de groupes sur la base d'un

contrat réciproque ; fédéralisme entre ces groupes ; gestion directe de la commune, du travail ou de ce qu'il en restera ; égalité sociale. Nous pouvons, même dans la société actuelle, trouver des germes, des pistes (certes à explorer sans angélisme) pour éclairer et montrer la faisabilité de nos projets : mutualités, coopératives, voire même le mouvement associatif... Nous pouvons encore parler des réalisations, des réussites de l'Espagne libertaire. Nous pouvons, pourquoi pas, rappeler qu'une librairie (La librairie du *Monde libertaire*), qu'un hebdomadaire (vous le lisez actuellement), qu'un radio (Radio Libertaire) fonctionnent selon nos principes depuis des décennies sans rupture grave. Nous pouvons enfin faire remarquer qu'il n'est pas dans nos intentions de présen-

ter un projet ficelé, verrouillé, puisqu'une des premières caractéristiques de la société anarchiste sera de surtout ressembler à ce que les gens en feront ! Certes, certes... Il n'en demeure pas moins que, à trop rester dans des généralités ou des approches parcelaires voire, faut-il le dire, à rester soi-même dans le flou jusqu'à ne plus savoir si la société que tu inventes dans ta tête ressemble à celle qu'il imagine ton voisin, tout aussi anarchiste que toi, on ne risque pas de provoquer une adhésion massive à un projet si peu palpable. Et il serait paradoxal que, nous qui refusons de donner des chèques en blanc aux politiciens, nous en demandions en quelque sorte un sur nos propositions. Or, dans la mesure où nous refusons aussi l'avant-gardisme, nous aurons

besoin d'une adhésion massive, tout au moins d'une large confiance, si la réalisation de la société libertaire devient un jour une question immédiate. Il est donc d'actualité d'affronter la première étape de la construction du projet anarchiste : la clarification des idées, la mise au net de projets, pas nécessairement convergents, éventuellement discutables, voire critiquables, mais au travers desquels chacun puisse se faire une idée concrète de ce à quoi pourrait ressembler une telle société. En deux mots, de ce que signifie l'anarchisme aujourd'hui. Les Éditions du *Monde Libertaire*, conjointement avec Alternative Libertaire-Bruxelles, ont publié en 1995 et 1996 deux brochures intéressantes de ce point de vue. La première était consacrée aux analyses et

chisme aujourd'hui peut être mis en débat. Mais le grand mérite de ces brochures est précisément, quitte à prendre des sensibilités à rebrousse-poil, de présenter des pistes possibles vers la, les sociétés anarchistes. On empruntera peut-être l'une d'entre elles, ou plusieurs ; on sera peut-être amené à en abandonner certaines ; il faudra certainement en inventer d'autres. En tout cas, il est plus que nécessaire de montrer dès maintenant qu'un avenir libertaire est quelque chose de possible, de raisonnable. Nous attendons donc avec impatience d'autres essais, d'autres publications, d'autres points de vue sur ce que nous attendons d'une société libertaire, sur l'avenir que nous entendons nous bâtir.

De toutes façons, l'actuel essor de l'anarchisme va nécessairement nous mettre face à ces questions. Les efforts actuels de recomposition de la gauche politique autour de quelques symboles (par exemple, le front républicain contre le FN, ou le soutien à l'EZLN et le grand raout médiatique du Chiapas cet été) masquent mal un vide, une incroyable absence de propositions en dehors de slogans contre le néo-libéralisme qui ne coûtent pas cher à formuler. Nous ne nous en plairons certes pas ! Mais nous, qui avons un projet de société à présenter et non pas un fond de boutique politicien à préserver, nous ne pouvons pas nous permettre de gâcher une si belle occasion de le faire connaître sous son vrai visage. Cela impose donc des débats, des échanges d'idées, des mises en perspectives, avec l'utilisation d'une des grandes richesses de l'anarchisme, qui est sa diversité. En retour, cela impose aussi une certaine maturité individuelle et organisationnelle. La diversité peut avoir son revers, qui est le raidissement de factions rivales. La récente scission à l'intérieur de l'AIT, dont le ML s'est fait l'écho, doit entre autres nous mettre en garde. Rien ne serait plus désastreux, rien ne ferait plus plaisir à nos ennemis, et rien ne ferait une pire contre-publicité pour un anarchisme en train de redevenir attractif que de voir ces nécessaires débats sombrer dans une querelle de chapelles, dans une dérive groupusculaire. L'idée fédérative, synthétiste, qui est à la base même de la Fédération anarchiste, doit précisément nous conforter dans la nécessité d'être à la hauteur des enjeux. Rappelons quand même qu'il s'agit « seulement » de changer la société !

François Coquet

(1) Toutes deux sont évidemment en vente à la librairie du Monde libertaire et sur toutes les bonnes tables de presse des groupes de la Fédération anarchiste.



propositions anarchistes sur le thème du travail. La seconde, concoctée par l'Union Régionale Rhône-Alpes de la Fédération anarchiste, s'intitule précisément « L'anarchisme aujourd'hui... » (1). Chacune de ces brochures a pris le risque de présenter des options non consensuelles, même parmi les anarchistes. Le rôle dévolu aux syndicats dans l'organisation de la société future, et même la valeur intrinsèque à donner au travail ne sont pas identiques d'un rédacteur à l'autre de la brochure sur le travail. Le volontarisme productiviste sous-jacent à la brochure sur l'anar-

ter un projet ficelé, verrouillé, puisqu'une des premières caractéristiques de la société anarchiste sera de surtout ressembler à ce que les gens en feront ! Certes, certes... Il n'en demeure pas moins que, à trop rester dans des généralités ou des approches parcelaires voire, faut-il le dire, à rester soi-même dans le flou jusqu'à ne plus savoir si la société que tu inventes dans ta tête ressemble à celle qu'il imagine ton voisin, tout aussi anarchiste que toi, on ne risque pas de provoquer une adhésion massive à un projet si peu palpable. Et il serait paradoxal que, nous qui refusons de donner des chèques en blanc aux politiciens, nous en demandions en quelque sorte un sur nos propositions. Or, dans la mesure où nous refusons aussi l'avant-gardisme, nous aurons

le monde libertaire Rédaction-Administration : 145, rue Amelot 75011 Paris. Tél. : 01 48 05 34 08 Fax : 01 49 29 98 59

Bulletin d'abonnement

Tarif	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois 5 n°	<input type="checkbox"/> 35 F	<input type="checkbox"/> 70 F	<input type="checkbox"/> 60 F
3 mois 13 n°	<input type="checkbox"/> 95 F	<input type="checkbox"/> 170 F	<input type="checkbox"/> 140 F
6 mois 25 n°	<input type="checkbox"/> 170 F	<input type="checkbox"/> 310 F	<input type="checkbox"/> 250 F
1 an 45 n°	<input type="checkbox"/> 290 F	<input type="checkbox"/> 530 F	<input type="checkbox"/> 400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50% de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

(lettres capitales)
Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Pays A partir du n° (inclus).
Chèque postal Chèque bancaire
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M)

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, 75011 Paris
 Directeur de publication : André Devriendt
 Commission paritaire n°55 635
 Imprimerie : La Vigie, 24, rue Léon-Rogé, 76200 Dieppe.
 Dépôt légal 44 145 - 1^{er} trimestre 1997
 Routage 205 - La Vigie
 Diffusion N.M.P.P.

Souscription Monde libertaire

Janvier 1997 : Groupe Rouen FA : 1000 F ; Morales, Neyrat 350 F ; Calas 300 F ; Boullin, Zuati : 210 F ; Colla E. - 200 F ; Bisserier : 110 F ; Bes P., Rouge R., Ange O., Moricourt D., Domergue A., Amiot P., Tallec, Tejeda, Batard, Jaouen, Thebault, Soppia, Sadoul, Argoud G., Nublat JP, Arrigoni E., Quarez R., Machue P., Choimara, Serra, Maurant, Blanc, Tanizec, Brest J-J, On a falm label, Chatroussat, Lapeyre, Malfant L., Gallerand, Oguet C., Gava E., Simon, Conte C.L., Monet B., Serrachat : 60 F ; Bonnefis C. 40 F ; Whalrer J. 24 F. **Total = 4834 F.**

Vous reprendrez bien un peu de nitrates !

DÉPUIS QUELQUES SEMAINES, la presse bretonne se fait régulièrement l'écho d'un « débat » sur les nitrates. Les nitrates, aliments azotés de base pour les végétaux sont en tel excédent qu'ils sont devenus un poison. En effet, l'eau est de plus en plus polluée, d'une part par les lisiers (déjections des animaux) provenant des élevages concentrationnaires et d'autre part par les engrais chimiques utilisés tels que les ammonitrates.

Il a été démontré depuis plus de dix ans que les nitrates, en se dégradant, constituent dans le corps humain des nitrosamines, qui sont cancérigènes (1). Quant à l'environnement, ils y sont responsables de la prolifération d'algues dans la mer, les lacs et les rivières.

Qui est responsable ?

Hors il y a quelques semaines, deux médecins ont fait paraître un livre intitulé « Les nitrates et l'homme. Le mythe de la toxicité » dans lequel ils remettent en cause la nocivité des nitrates sur l'humain. Édité par l'Institut de l'environ-

nement, association créée par le lobby de l'agro-alimentaire. La « thèse » a pour but de « blanchir » la pollution résultant de l'agriculture intensive. Forts de la « bonne nouvelle » les éleveurs de porcs ont demandé que l'on rehausse la norme française à 50 mg de nitrates par litre d'eau (2). Le lobby agro-alimentaire est de plus en plus la cible d'associations d'écologistes et de consommateurs.

Une étude vient de révéler que l'on trouve de l'atrazine (pesticide utilisé sur le maïs) dans l'air ainsi que de l'ammoniac dû aux déjections des animaux (3).

Il faut rappeler que 50 % du cheptel porcin français se trouve en Bretagne soit 6 à 7 millions de animaux dont les déjections sont quantitativement comparable à celle de 12 à 14 millions d'êtres humains et le tout sans égout ni fosse sceptique (4)...

Côté culture 25 % de la superficie de la région sont consacrés au maïs avec son cortège de traitements

chimiques dont le roi est l'atrazine. Cinquante fois toxique que ce dernier, le Dinoterbe devait être interdit en 1996 mais sous la pression du fabricant, sa vente continue jusqu'en novembre 1997 ceci afin d'écouler les stocks (5)... Encore une fois la logique de profits prévaut sur la santé.

Bienvenue dans un monde de...

Pourtant un vent de révolte commence à se faire sentir. Des manifestations pour une eau potable ont eu lieu à Saint-Brieuc et à Landerneau. Le Collectif Eau Pure qui regroupe 38 associations dont l'Union fédérale des consommateurs organise une campagne de désobéissance civique en invitant les usagers à refuser de payer une partie de leur facture d'eau. On commence à parler de responsabilité de l'État. Amusant, non !

« Le ministre de l'agriculture passe l'éponge sur toutes les extensions sauvages des élevages intensifs alors que l'on sait parfaitement que ces derniers sont la source de la pollution. La mise en conformité de toutes les installations s'est faite essentielle.



En bref

■ Le n° 9 de Réseau ouvrier, la feuille transversale d'information et de solidarité éditée par le groupe Nestor Makhno de la région stéphanoise vient de sortir. Abt. = 50 F pour 10 numéros/an. C.E.S.S., c/o CNT-AIT, salle 15 bis, Bourse du travail, Cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne (ordre = C.E.S.S., ccp 2 547 67 U Lyon)

■ Le groupe Sabatè édite « La question sociale ». Au sommaire : Tous ensemble vers la grève générale ; Travail et santé ; Santé et inégalités sociales ; Laïcité et athéisme ; doit-on enseigner l'histoire des religions ?.. La question sociale (15 F) 9, rue Malakoff, 35000 Rennes.

■ Le Scalp-Reflex, le groupe J-R Caussimon de la Fédération anarchiste et la CNT-Education de Nancy organisent une table de presse tous les mercredis à la faculté des lettres de Nancy de 10 heures à 14 h 30.

■ Les collections du Centre de documentation anarchiste (CDA) sont consultables au Centre d'histoire du Travail (CHT) de Nantes (ex-CDMOT), 2 bis, bd Léon Bureau, 44200 Nantes de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 heures (Tél. : 02 40 08 22 04).

■ Le groupe Fesnes-Antony de la FA tiend ses permanences les mercredis de 16 à 18 heures et dimanches de 14 à 17 heures. 34, rue Jean-Moulin à Antony (92).

ment sur le dos des contribuables» explique le Collectif Eau Pure. Aux dernières nouvelles, après s'être faite « allumée » en justice par le Collectif Eau Pure, la Lyonnaise des Eaux se retourne contre l'État, amusant quand on connaît les liens qui existent entre son PDG Jérôme Monod et le RPR. Il est évident que la pollution fait vivre les capitalistes (6). Pour exemple, le Dinoterbe, qui est fabriqué par Rhône Poulenc dont les profits en matière de pesticides pour l'année 1990 se sont montés à 1120 millions de dollars (7).

Pourtant l'alternative existe ! L'agriculture biologique n'en est plus à ses

débuts et c'est bien la seule façon de se passer de Rhône Poulenc, Ciba Ceigy, Bayer and Co.

Stéphane et André. - groupe Francisco Ferrer (Lorient)

- (1) L'eau, les nitrates et la santé. Les cahiers de Eau et Rivières de Bretagne. 1987.
- (2) Le Télégramme de Brest, 13 janvier 1997.
- (3) Le Télégramme de Brest, 17 janvier 1997.
- (4) et (5) Le Télégramme de Brest, 16 janvier 1997.
- (6) Charlie hebdo n° 241 « L'Honneur du marchand d'eau ».
- (7) Des campagnes vertes ou un futur sombre. Greenpeace International.

NUCLÉAIRE

Sous le signe du 22 !

La manifestation antinucléaire unitaire organisée par le collectif Carnet (cartel de partis, syndicats et associations) et la fédération antinucléaire 44 (qui fédère plus d'une dizaine de comités d'individus sur la Loire-Atlantique) a été un succès puisqu'elle a vu plus de 5000 personnes fouler le pavé nantais le 25 janvier dernier.

22, v'la EDF !

En donnant son accord le 16 janvier pour le remblaiement de 51 ha de zones humides sur le site du Carnet. Alain Juppé a donné l'assurance que l'État-EDF comptait bien préparer le terrain à la construction d'une centrale nucléaire en Basse-Loire et ce, à la fin de la prochaine décennie. Malgré l'habituel silence d'EDF quant à ses projets, personne n'était vraiment dupe ; cela fait 22 ans qu'EDF se casse les dents en Bretagne dès qu'elle essaie d'implanter une de ses centrales. Visiblement, EDF a donc jeté son dévolu sur le Carnet, distant d'une quarantaine de kilomètres de la périphérie nantaise pour y installer une centrale franco-allemande d'un type nouveau.

Dans le contexte d'une ouverture à la concurrence internationale du marché de l'électricité, EDF cherche à imposer le tout-électrique dans tous les recoins de l'hexagone. Produisant trop d'électricité (et l'électricité, ça ne se stocke pas !), elle exporte déjà 15 % de sa production en direction principalement de la Suisse, de l'Italie et de la Grande-Bretagne. Or, le bas prix des énergies fossiles rend moins compétitif l'outil de production EDF. Toute entreprise capitaliste aurait pris acte de cela et changé son fusil d'épaule. EDF non, et ce pour deux raisons : le choix du nucléaire est un choix antidémocratique (une centrale ne s'arrête pas comme cela du jour au lendemain) ; la politique d'EDF est fondée sur une croissance constante et forte de la consommation électrique : conséquemment, quand cette croissance n'est pas au rendez-vous, EDF pousse à la consommation (chauffage électrique, climatisation...) et brade ses excédents.

22, v'la le PS !

Depuis plusieurs mois, différentes structures se sont mises en place pour gêner EDF dans ses projets. En octobre dernier, une première manifestation avait rassemblé 5000 personnes sur le site... et déjà, la présence du Parti socialiste avait échauffé les esprits. Le 25 janvier, les libertaires et le service d'ordre d'un de leurs secrétaires fédéraux en sont venus aux mains, traduisant bien le malaise ambiant. Car au sein du Collectif Carnet, le PS est douilleusement choyé par toute la nébuleuse verte galvanisée à l'idée d'agripper quelques strapons institutionnels.

Face à cela, les libertaires ont impulsé la création de comités locaux d'habitants. L'enjeu est de taille : il s'agit là encore de construire un mouvement antinucléaire capable de définir lui-même le rythme et la forme de sa lutte sans se rendre dépendant de l'échéancier politique (les fameuses législatures de 1998). Reste que, si beaucoup considèrent la présence du PS dans le collectif Carnet comme purement opportuniste, un certain nombre persistent dans une volonté de faire l'unité à tout prix... sans bien voir que faire l'unité avec le Collectif Carnet équivaut à se transformer en godillot tout juste bon à manifester et à servir de marchepied pour les appétits de cheffailons verdâtres. Parallèlement, il importera de réaffirmer que notre opposition au nucléaire se fonde également sur notre rejet du capitalisme (et son corollaire le productivisme) et de la logique sécuritaire inhérente à ce choix de technologie.

La lutte contre la centrale du Carnet n'en est qu'à ses débuts (le remblaiement n'est prévu que pour le mois de juin). Lorsque les travaux commenceront, nous verrons bien les forces qui, sur le terrain, s'opposeront avec résolution à EDF... et celles qui s'en remettront aux éternels représentants du peuple pour faire notre bonheur !

Patsy (Cercle Bakounine)

Bienvenue au pays des droits de l'Homme !

suite de la première page

réforme du code de la nationalité, un enfant né en France de parents étrangers est présumé étranger jusqu'à ce qu'il ait manifesté sa volonté d'être Français. Il peut le faire à partir de seize ans. Il y a donc là deux années pendant lesquelles ses parents auraient pu bénéficier d'une régularisation en tant que parents d'un enfant français. Grâce au rabaissement à l'âge de seize ans, cette possibilité leur est définitivement retirée. S'il réussissent à se maintenir pendant seize ans sur le territoire français, leur enfant deviendra français mais eux pourront être reconduits à la frontière. Quelle formidable administration nous avons : elle pense à tout.

Le parlement plus fort que Debré

L'article 6 bis du projet supprime la protection contre l'éloignement des étrangers ayant leur résidence habituelle en France depuis plus de quinze ans. Même Pasqua n'avait pas osé faire cela. Il leur avait supprimé le droit à la carte de résident mais il les avait garantis de la reconduite à la frontière. Monsieur Debré proposait de leur donner une carte de séjour d'un an. L'Assemblée en a décidé autrement. Non seulement ils ne seront pas régularisés, mais en plus, maintenant, on pourra les mettre dehors !

Quant aux jeunes qui sont reconduits à dix-huit ans, ceux qui sont venus mineurs rejoindre leur famille en dehors de la procédure du regroupement familial, il leur est proposé à leur majorité une carte d'un an à condition qu'ils soient arrivés en France avant l'âge de six ans ou avant l'âge de dix ans s'ils n'ont plus aucune famille dans leur pays d'origine. Cette carte temporaire, qui peut leur être retirée à tout moment (par exemple

en cas de chômage), va maintenir en situation de précarité ces étrangers qui ont vécu depuis leur enfance ici, qui sont parfaitement intégrés, qui ont toute leur famille en France et qui sont incapables de parler la langue du pays où ils sont nés.

Les pouvoirs de la police vont être étendus. Les articles 2 et 10 du projet autorisent les contrôles d'identité sur le lieu de travail. Les agents de police judiciaire et leurs adjoints seront habilités à pénétrer dans les locaux à usage professionnel. Ils pourront contrôler le registre du personnel et l'identité des personnes présentes. L'article 2 prévoit que les étrangers devront être en mesure de prouver la régularité de leur séjour et leur droit au travail.

L'article premier du projet est destiné à rendre encore plus impossible aux Français de faire venir un étranger. Depuis la loi Pasqua, un Français qui veut accueillir sa mère, son frère ou son enfant, qui sont de nationalité étrangère, doit demander un certificat d'hébergement. On n'établit absolument aucune distinction entre le fait de recevoir un ami ou de recevoir un parent. Avec ce nouvel article, l'hébergeant français deviendra responsable du départ de l'étranger qui devra être signalé à la mairie. Si le Français ne peut pas prouver le retour de l'étranger dans son pays, sera-t-il poursuivi pénalement pour « aide à l'entrée et au séjour irrégulier » ? Délit qui est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende. En outre, le maire pourra demander que soit effectuée une enquête de police sur la personne qui héberge. Et le paragraphe 3 prévoit que les agents de l'OMI auront le droit de livrer, pendant la phase d'instruction du certificat d'hébergement, à des « visites inopinées » au domicile du futur héber-

geant. Maintenant si vous voulez passer Noël en France avec votre famille, accrochez-vous !

L'article 3 du projet de loi Debré prévoit la limitation du rôle des magistrats lors d'une reconduite à la frontière. Si le juge décidait de ne pas prolonger la rétention, l'étranger était remis en liberté et assigné à résidence. Maintenant, le procureur pourra faire appel de la décision du juge et ordonner le maintien en rétention de l'étranger. Cette disposition aura pour effet de rendre les arrêtés de reconduite à la frontière facilement exécutoires. Les juges délégués perdant leur pouvoir, la police va fonctionner sans obstacle. Les reconduites à la frontière des personnes interpellées pourront immédiatement être mises à exécution.

Épilogue ?

Vendredi 7 février. Le Sénat a adopté toutes les propositions du gouvernement. Le durcissement apporté au projet lors de son passage à l'Assemblée a permis de faire passer la pilule. Les sénateurs se sont montrés magnanimes en ramenant à un an le délai après le mariage pour les conjoints de Français. Ils ont donné la preuve de leur générosité en faisant cadeau d'une carte d'un an aux étrangers en situation irrégulière depuis plus de quinze ans. On a constaté leur humanité profonde quand ils ont supprimé l'article 11 qui se proposait de suspendre les allocations familiales aux étrangers réguliers dont le conjoint ou le concubin serait en situation irrégulière. Ils ont approuvé le fichier des empreintes digitales mais ils ont décidé, par peur du ridicule sans doute, qu'on y mettrait pas les touristes !

Claude

De la pétition à la désobéissance civile

Le projet de loi Debré a fini quand même par agiter les plus endormis (le Sénat). La gauche s'est remuée (pas trop quand même) : une petite manif, trois prises de parole à la tribune, et la « B.A. » est faite. Mais cela ne suffit pas pour un certain nombre d'associations (regroupées au sein du comité anti-délétion) qui travaillent depuis des années sur la question de l'immigration. Elles proposent aux élus de s'engager à ne pas appliquer le texte de loi s'il était voté en l'état.

« Les personnes juives ou non-juives qui hébergent des juifs à quelque titre que ce soit, devront faire au commissariat de police une déclaration spéciale (...). Cette déclaration devra être faite dans les 24 heures de l'arrivée du juif (...) »

Article 5 de l'ordonnance du 10 décembre 1941 de Vichy relative au contrôle des juifs.

« Toute personne ayant signé un certificat d'hébergement et hébergé un ressortissant étranger, dans le cadre d'une visite privée au sens du présent article, doit informer la mairie de sa commune de résidence du départ de l'étranger accueilli (...) »

Article premier du projet de loi Debré sur l'immigration, novembre 1996.

Le gouvernement Juppé a-t-il la mémoire courte ?

En adoptant cet article en conseil des ministres, le gouvernement a passé outre l'avis du conseil d'État qui, dans sa note du 31 octobre 1996, rejetait catégoriquement la mesure : « (...) les modifications introduites par cet article (...) feraient peser sur l'hébergement des obligations nouvelles assorties de sanctions. Ces modifications auraient ainsi pour effet de transformer la nature même de la procédure (...) et porteraient atteinte à la liberté individuelle et à la vie privée de l'hébergeant. »

- Parce qu'il introduit une déclaration-délétion obligatoire pour les hôtes.
 - Parce qu'il implique la création de fichiers informatiques à l'utilisation incontrôlable.
 - Parce qu'il prévoit des sanctions administratives ou pénales à l'encontre des hébergeants.
- Le projet de modification de la procédure relative aux certificats d'hébergement est intolérable.

Comité anti-délétion

s/c GISTI, 3, villa Marcés, 75011 Paris (fax: 01 43 14 60 69).

EVREUX

Frédéric Nzau Nsumbu ne doit pas être expulsé !

EN QUELQUES HEURES, fin septembre 1996, la vie de Frédéric Nzau Nsumbu a basculé. Parfaitement intégré, apprécié de tous, disposant d'un contrat de travail, d'un bail, déclarant ses revenus, il est brusquement appréhendé par la police à Evreux (1). Le ministre de l'Intérieur a en effet prévu, le soir même, un charter pour le Zaïre ! F. Nzau Nsumbu, qui a demandé en vain le statut de réfugié politique, refuse de manière pacifique. Il est traité avec violence et se retrouve à l'hôpital.

Aujourd'hui encore il souffre au physique comme au moral des conséquences de ces violences. F. Nzau Nsumbu est venu en France en 1989. Il a fuit le Zaïre où toute sa famille a été décimée après la prise du pouvoir par Mobutu. L'expulser vers le Zaïre mettrait sa vie en danger. Il doit obtenir des papiers et rester en France où son dernier employeur est prêt à le reprendre !

Solidarité !

Le collectif de soutien (2) à Frédéric Nzau Nsumbu a, le 18 janvier dernier, rassemblé 380 personnes pour une manifestation du centre ville à la préfecture de l'Eure où une audience avait été demandée au préfet.

Cette manifestation a eu le mérite de marquer un élargissement de la mobilisation après une première réunion publique qui avait déjà rassemblé 170 personnes. Encourageant donc. Côté délégation, le préfet a refusé officiellement de la recevoir pour deux raisons : c'était le jour de fermeture des services préfectoraux ; la position de la préfecture avait déjà été notifiée par un communiqué... Refus de procéder à la régularisa-

tion de la situation de Frédéric Nzau Nsumbu.

Le jeudi 23 janvier, à 17 heures, alors que la préfecture était encore ouverte, une délégation s'est présentée comme cela avait été annoncé à la fin de la manifestation. Elle a été éconduite. Ni le préfet ni l'un de ses représentants n'a voulu recevoir les délégués du collectif.

Ne nous laissons pas décourager !

Dans un premier temps, la préfecture a espéré que la mobilisation pour Frédéric Nzau Nsumbu se limiterait à un collectif restreint, sans envergure et sans capacité d'intervention publique. Sur ordre du ministère de l'Intérieur, elle a manifesté son intransigeance, espérant nous intimider.

Loin de faire refluer la mobilisation, cette intransigeance a nourri au contraire les protestations, les prises de position, l'affirmation dans la rue de l'écho grandissant du combat pour Frédéric Nzau Nsumbu et contre les lois et mesures anti-immigrés qui conduisent la préfecture à lui refuser des papiers. Aujourd'hui, la préfecture joue la carte du découragement, elle joue sur le temps, espère une lente dissolution de l'activité du collectif. Elle compte sur notre lassitude. A l'évidence, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de l'activité du collectif. Celui-ci a décidé de faire face à cette nouvelle situation de la manière suivante :

- Pour une nouvelle affirmation publique, large, tournée en particulier vers les jeunes, du combat du collectif, une soirée pour Frédéric sera organisée début avril (débat et concert) ;
- Frédéric a écrit à J. Chirac ; le collectif va exiger une réponse à sa lettre ;

- le collectif va saisir l'inspection des polices des « événements » du commissariat d'Evreux où Frédéric a subi des violences ;
- enfin, et c'est un défi ; l'expression manifeste de notre ténacité : tous les jeudis à 17 heures une délégation se rendra à la préfecture.

Le principe est le suivant : une organisation, une association, un établissement scolaire, un groupe de citoyens d'une localité, d'un quartier... prend en charge une délégation et demande à être reçue un jeudi à 17 heures dans le cadre de l'action du collectif. Ce dispositif repose entièrement sur le sérieux, la solidarité et la responsabilité de tous et toutes. Il doit permettre à la fois une continuité d'intervention et un ancrage du collectif dans le « milieu » où se constituera la délégation. Le collectif demande à chaque groupe de citoyens, organisation, associations... de la contacter afin d'établir un calendrier des délégations.

Par ailleurs, la pétition (3) pour Frédéric Nzau Nsumbu qui a déjà rencontré un écho considérable reste d'actualité ainsi que la campagne financière de soutien qui dépasse désormais 16000 F.

Bruno (F.A. Evreux)

Collectif de soutien à Frédéric Nzau Nsumbu : R. Morvan, B.P. 631, 27006 Evreux cedex.

(1) Evreux, préfecture de l'Eure, territoire de Debré, célèbre pour sa base militaire 105 qui accueillait hier Bokassa et renvoie aujourd'hui les sans-papiers.

(2) Auquel participent les militants de la Fédération anarchiste d'Evreux.

(3) Pour les Parisiens, la pétition se trouve à la librairie du Monde libertaire.



SAINT-ETIENNE

SNCF : « Pas se battre, on peut pas l'imaginer »

Cette entretien fut réalisé le 31 janvier, suite à une AG des cheminots de Saint-Etienne qui n'a pas reconduit le mouvement de grève. Deux camarades cheminots du SUD-Rail, Patrick et Jean-Luc, ont bien voulu répondre à nos questions. Le cadre : les vastes locaux de SUD, vers la gare de Châteaucreux, avec son matériel informatique, ses murs recouverts de poèmes de Léo Ferré et d'une banderole rouge et noire. Une ambiance très chaleureuse, et très active.

M.L. : Quel bilan faites-vous de cette journée d'action au plan local et national ?

Patrick : Le mouvement n'a pas été suivi partout de la même manière. Il a été faible en région parisienne (25% de grévistes) et à Lyon, sauf à la Mouche (80%). Rouen et Marseille ont été forts. A Saint-Etienne, nous n'étions pas satisfaits du préavis de 24 heures déposé par la CGT et la

pas de résultats. La CGT a déposé un préavis pour le 5 février, par principe SUD n'appellera donc pas, mais si la CGT va au-delà des 24 heures ou des 48 heures de grève et qu'elle se montre déterminée, on les rejoindra. Une majorité s'est dégagée pour cette solution.

M.L. : Est-ce que cette idée de s'acheminer vers un conflit long

contre le principe de régionalisation mais contre celle qui est proposée par la direction. On voudrait que d'autres puissent décider : les usagers, les syndicats... Il va se passer la même chose que dans la santé où est instaurée une disparité entre régions pauvres et régions riches.

M.L. : Cela renvoie à une politique globale des transports et à un choix de société.

P. : Oui. Nous sommes pour une réelle politique des transports dans laquelle l'État prendrait toutes ses responsabilités. Y compris en tenant compte de l'environnement. Il faut une cohésion entre tous les modes de transport, notamment entre la route et le rail. Il ne faut pas oublier

que la SNCF est le premier transporteur routier de France (Calberson, Bourget-Montreuil...) et que cette division avantage la direction.

M.L. : Vous avez eu des contacts avec les routiers lors de leur dernière lutte ?

P. : Oui, mais sans que cela aboutisse. La CFDT, majoritaire, qui avait accompli un gros travail quand on y était, n'a pas laissé faire. Il nous paraît indispensable de développer le travail syndical en direction du secteur routier pour que les luttes dans les transports puissent aboutir. Mais tant que SUD est en procès et n'est pas reconnu, qu'on n'a pas de moyens alloués, c'est vraiment dur de trouver du temps pour tout faire.

M.L. : Tu peux revenir sur la création de SUD-Rail à Saint-Etienne ?

P. : En novembre-décembre 1995, quand Notat et le bureau confédéral ont pris position contre les cheminots ou le SGEN 15, la section CFDT, où nous étions, a envoyé un courrier en demandant que cette position soit révisée et qu'il y ait un congrès extraordinaire. Les deux ont été refusés. A Saint-Etienne, aucun cheminot n'a soutenu la position confédérale. Ceux qui sont restés à la CFDT ont rejoint « CFDT en lutte », les autres, nous, l'écrasante majorité, ont rejoint SUD.

M.L. : Pourquoi SUD ?

P. : On a beaucoup réfléchi. On a envisagé d'autres possibilités, mais il fallait faire vite avant les élections

de délégués du personnel et SUD-PTT ont été les seuls à nous aider. Et puis, surtout, on connaissait leurs positions et elles nous intéressaient.

« Les acquis, on n'est pas dupes, ça ne remplacera jamais les types dans la rue »

M.L. : Quelle est votre position par rapport aux délégués professionnels et au fonctionnement syndical ?

P. : Les délégués, c'est important car c'est le seul moyen d'avoir un peu de temps pour faire un travail syndical. Mais on n'est pas dupe, ce n'est pas en réunion de DP ou CE (comité d'entreprise) qu'on peut régler les problèmes. Ça ne remplacera jamais les types dans la rue ! Et puis les mandats sont contrôlés, les questions à aborder et la façon de faire face à la direction sont décidées collectivement. Si on veut qu'il y ait une transparence totale, cela implique ce fonctionnement qui est très lourd, mais on s'y tiendra. Chez nous, on refuse et on refusera les permanents.

M.L. : Voyez-vous au-delà de la SNCF et des transports ?

P. : Nous tenons à réfléchir sur le projet social. C'est nécessaire, mais ce n'est pas facile. D'abord, il y a le problème de temps. Ensuite, il faut faire cela correctement. Cet été, nous avons pris position en faveur des sans-papiers mais cette décision a été prise trop rapidement et il manquait beaucoup de personnes. Les copains nous l'ont reproché, ce qui a d'ailleurs permis d'engager un débat sur la forme mais aussi sur le fond. Il faut aller plus loin et s'en donner les moyens.

Propos recueillis par des membres du groupe Nestor Makhno



CFDT. On a alors déposé un préavis de 24 heures reconductible, qui a été suivi à 50% chez les roulants et à 50% sur l'ensemble des cheminots. Le mouvement n'a pourtant pas été maintenu. Le 30 au soir, après l'AG qui avait voté la reconduction, la CGT a battu le rappel des troupes pour renverser la décision.

Jean-Luc : A Saint-Etienne, la manoeuvre n'a pu avoir lieu que ce matin parce qu'un certain nombre d'adhérents étaient d'accord avec les positions défendues par tous. La CGT n'a rien fait pour informer les cheminots qui arrivaient ce matin de la poursuite du mouvement et de la tenue d'une AG. Nos affiches informatives ont été arrachées.

« On en a marre de se faire avoir avec des grèves de 24 heures »

M.L. : Comment voyez-vous la suite du mouvement ?

J.-L. : Nos adhérents ont été consultés il y a une semaine. Globalement, nous étions pour repartir dans un conflit long et dur. On en a marre de se faire avoir avec des grèves de 24 heures qui ne donnent

et dur est partagée par d'autres cheminots ?

J.-L. : Oui, c'était une logique partagée par beaucoup d'autres qui étaient lucides quant aux enjeux, y compris au sein de la CGT. Mais leur confédération a endormi leurs adhérents, elle a écarté des AG les plus virulents et a fait appel à des adhérents qu'on ne voit pas d'habitude.

M.L. : Quels sont les enjeux ?

J.-L. : La création de France Rail est un artifice. Cet établissement aura 134 milliards de dette et un seul client : la SNCF. C'est donc celle-ci qui va payer l'ardoise. Et comme cette solution n'est pas viable, la direction va s'en servir pour imposer autre chose : vendre les lignes ou les supprimer.

P. : Ce n'est pas à la SNCF de payer cette dette. C'est à l'État, qui l'a contrainte d'investir et de construire des lignes TGV, très coûteuses. Par ailleurs, France Rail va détruire l'unité de l'entreprise, et donc des travailleurs. Les futures économies vont assurément mettre en cause le statut, ce qui posera de sérieux problèmes dans les luttes syndicales. Au Sud, on n'est pas

MORBIHAN

Maryflo : fin d'un conflit dur

LES OUVRIERES DE MARYFLO ont accompli un mois de grève. Leurs revendications étaient simples : elles ne voulaient plus voir Alain Le Bruchec, directeur de l'établissement qu'elles accusaient de harcèlement (voir ML n° 1069).

Les grévistes ne voulaient en aucun cas céder... cela commençait à être dur, d'autant qu'aucune négociation, qu'aucune conciliation n'aboutissaient.

Les grévistes étaient claires : plutôt le chômage que de retrouver une ambiance de travail ressemblant à de l'esclavage... Du côté de l'union patronale du Morbihan, on criait au scandale « cette grève risque de voir l'usine fermer définitivement » : Mme Guétat, la p.d.g. de Maryflo annonçait de son côté qu'elle ne pouvait pas licencier son directeur comme ça : « il y a un code du travail... » la bonne blague...

Combien d'ouvriers sont remerciés sous faux prétexte ? L'ancien directeur de Maryflo fut vité comme un mal-

propre pour ne pas avoir eu les mêmes pratiques scandaleuses de celui qu'il allait remplacer... code du travail ou pas.

Tout le fond de l'affaire résultait dans le fait qu'en créant une ambiance exécrable, les patrons de cette entreprise de confection espéraient voir les ouvrières démissionner les unes après les autres afin de les remplacer par un personnel neuf, plus flexible, plus précaire...

Jeudi 6 février le tribunal du commerce de Lorient - structure patronale par excellence - s'est mis dans la partie et a nommé un administrateur pour remettre l'entreprise sur pied. Quoiqu'il en soit aujourd'hui, les ouvrières ont gagné et ne verront plus ce directeur esclavagiste.

Le conflit de Maryflo était tout un symbole, le soutien pour ces « courageuses » est arrivé d'un peu partout. Beaucoup ici s'identifient à leur lutte. Il est clair qu'il existe dans un bon nombre de boîtes ce type de rapport entre les employés et leur chef. Maryflo

sera-t-il un exemple pour d'autres luttes ?

Le groupe anarchiste de Lorient avait décidé aussi de les soutenir, mais voulait surtout ne pas se contenter d'une solidarité verbale mais concrète. Nous avons donc organisé une fête le 31 janvier, une soirée cabaret. Malgré la préparation trop rapide (organisation en trois jours, moins d'une semaine pour l'info...) cette soirée a rassemblé une centaine de personnes dans une ambiance sympa.

Plusieurs groupes - les White spirit, Bouggy Wheeler and the Blue ball band - ont animé ce « cabaret » qui s'est terminé par de la musique irlandaise... 2500 F furent récoltés et reversés à la caisse de grève. Cette initiative nécessite de notre part une réflexion quant à la manière d'organiser un soutien plus efficace mais quoiqu'il en soit, cette expérience a permis de démontrer que l'esprit de solidarité ne devait pas être que des mots mais bel et bien une pratique.

Laurent - groupe de Lorient

L'inconscient est-il anarchiste ?

Gérard Guasch, concepteur d'une « nouvelle » thérapie corporelle et émotionnelle, l'analyse reichienne, avait rédigé un texte sur ce sujet. Il a servi, en partie, de conducteur au débat, avec trois questions-clés :

- 1 - L'inconscient est-il émancipé de toute tutelle gouvernementale ?
- 2 - Respecte-t-il les libertés individuelles ?
- 3 - Cherche-t-il à subvertir l'ordre social ?

En clair, Gérard Guasch répond par l'affirmative : l'inconscient est anarchiste. Nous pensons que cette réflexion mérite d'être publiée, afin de lancer le débat. Pourtant, bien qu'en désaccord sur de nombreux points (choix politique, aboutissement de la cure analytique, en particulier), Gérard Miller et l'équipe « d'Avis de Tempête » se sont retrouvés pour répondre par la négative.

Cela mérite quelques éclaircissements. C'est ce que tente d'expliquer le texte « De l'inconscient chaotique au conscient libertaire ».

« Avis de Tempête »

AU SENS PREMIER, courant et banal du terme, on qualifie d'inconscient l'ensemble des contenus non présents dans le champ actuel, immédiat de la conscience. Dans sa première théorie de l'appareil psychique, Freud emploie le terme inconscient comme substantif. Il en fait un système constitué de contenus refoulés qui se sont vu refuser l'accès au système préconscient-conscient par l'action du refoulement.

Ces contenus, qui sont plus particulièrement des désirs de l'enfance fortement investis d'énergie pulsionnelle cherchent à faire retour dans la conscience et dans l'action, mais ils ne peuvent y parvenir que dans des formations de compromis après avoir été soumis aux déformations de la censure.

Dans sa deuxième théorie de l'appareil psychique, il utilise le terme inconscient surtout dans sa forme adjectivale. Il attribue alors au « ça » la plupart des caractères reconnus antérieurement au système inconscient.

C'est dans ce deuxième sens le plus souvent que l'on parle de l'inconscient dynamique freudien. Celui-ci est alors schématiquement conçu comme un grand réservoir de désirs et pulsions refoulés.

Ce sont les premières observations de Freud sur l'hystérie, puis son expérience de la cure psychanalytique, qui lui ont montré que le psychisme n'est pas réductible au seul conscient et que certains « contenus » ne deviennent accessibles à la conscience qu'une fois les résistances surmontées. Il disait ainsi

que la vie psychique était «... toute emplie de pensées efficientes bien qu'inconscientes et que c'était de celles-ci qu'émanaient les symptômes ».

C'est en ce sens aussi que nous employons ce terme en analyse reichienne. Mais, suivant en cela Reich dans l'évolution de sa méthode qui le conduira de l'analyse du caractère à une action directe sur le corps par la végétothérapie, nous ne nous intéressons pas seulement à l'expression verbale ou symbolique (rêves, symptômes psychiques ou physiques, expression artistique...) des « représentants de la pulsion », sinon aussi à l'expression du refoulé au travers du corps et de l'émotion. Selon le point de vue reichien, le refoulement ne s'exerce pas seulement au niveau psychique, mais au niveau corporel. C'est ainsi que Reich parle de « cuirasse caractérielle » et « corporelle », pour bien marquer les deux versants complémentaires et antithétiques du refoulement. Ainsi, l'inconscient dynamique dont nous parlons, réservoir de contenus refoulés, se trouve retenu par deux digues, l'une psychique et l'autre corporelle. J'examinerai maintenant trois questions :

Cet inconscient est-il émancipé de toute tutelle gouvernementale ?

Les désirs infantiles, les pulsions jugées socialement non acceptables, sont pourchassés par la police du

royaume. Ces pelés, ces galeux, ces gens de mauvaises mines sont rejetés aux marges de la conscience. Mais, comme cela ne suffit pas, le Surmoi, ce Fouché plein de zèle, les poursuit, les arrête, les foure au cachot, les jette aux oubliettes. L'inconscient, ce sont les oubliettes de nos royaumes psychiques.

Les contenus qui le peuplent vont-ils mourir d'inanition ? Non, car ils sont pleins d'énergie et de désir de vie. Alors, ils cherchent la sortie, creusent des tunnels, se déguisent, présentent de faux papiers. Quelques-uns, ainsi travestis, arrivent à faire surface. D'autres s'occupent de sabotage. Ils minent les bases de la personnalité. D'autres encore, à la façon des anarchistes de la grande époque, se rappellent à la conscience, en faisant exploser de temps en temps une bombe dans le théâtre quotidien.

Respecte-t-il les libertés individuelles ?

Les contenus qui peuplent l'inconscient sont des êtres désirants et libertaires. Réduits à quia par l'ordre psychique dominant (en grande partie structurés par les lois de la famille et de la société), ils contestent cet ordre et s'efforcent de faire entendre leur voix qui est celle des libertés, des désirs, des besoins frustrés de l'individu. Leur lutte est celle du désir propre à chacun contre l'ordre établi par les parents, les maîtres, les ministres (que ceux-ci soient du culte ou du gouvernement).

Cherche-t-il à subvertir l'ordre social ?

Si nous admettons que celui-ci, comme je viens de le dire, devient en nous ordre psychique adapté à une culture et à une société donnée, certainement. Et, plus cet ordre lui semble injuste, arbitraire, plus l'inconscient

(c'est-à-dire l'ensemble des contenus jetés aux oubliettes qui le constitue) fait d'efforts pour modifier l'ordre régnant. C'est en cela qu'on peut le dire dynamique. Insatisfait par le principe de réalité, cher à Freud, il cherche à faire valoir le droit au plaisir, le droit à la jouissance, le droit à la spontanéité. Là où sont le Moi et le Surmoi, il cherche à faire que le « ça » adviene.

Et il trouve dans le thérapeute, si celui-ci est libertaire et non pas normatif, si celui-ci s'intéresse réellement au désir unique vivant en chacun de nous, ce désir vif, si fort et dont l'objet nous paraît souvent si obscur qu'il faut de longs mois quand ce n'est pas de longues années pour le clarifier, un allié pour défendre ses droits auprès de ces instances (Moi et Surmoi).

Hitler, Pinochet, les colonels grecs, les militaires brésiliens, les séides du Vatican, les ayatollahs de tous poils, l'ont bien compris, eux qui combattent ou exilent les psychanalystes. A la trappe, aux oubliettes, mauvais citoyens !.. La Gestapo lance ainsi un mandat d'arrêt contre Reich et un ordre de confiscation de ses écrits, « car elles menacent l'ordre public et la sécurité de l'Etat », et les escouades nazies se livrent à un autodafé.

Reich aussi l'avait compris, lui qui disait : « L'analyste doit être capable d'affronter les difficultés qu'il rencontrera dans sa pratique analytique ; il doit être conscient du fait qu'il est en contradiction formelle avec la majorité des concepts défendus par la société conservatrice, et que pour cela même il sera attaqué, il sera déprécié, il sera calomnié, à moins que, au détriment de ses croyances théoriques et pratiques, il fasse des concessions à un ordre irrémédiablement opposé aux exigences de la thérapie des névroses ».

Gérard Guasch
Analyse reichienne.

La part maudite
documentaire de Christian Vincent
Projection à la librairie du Monde libertaire
samedi 15 février à 16 h 30

à la petite semaine

Déontologie

On se doute qu'une chaîne de télévision qui n'hésite pas, par pur souci d'information, à montrer un extraterrestre authentique, avec vente de cassettes à la clef, bâti forcément sa programmation avec pour axe central une scrupuleuse déontologie.

Qu'importe, donc, que les nouvelles du monde soient distillées chaque soir par un bellâtre corrompu, truqueur d'interview, l'audience déontologique est là !

Qu'importe encore cet animateur sirupeux lancé chaque semaine sur les traces de cousins « perdus de vue », exploitateur de crédulité, charlatan du paranormal, enquêteur bidon, chantre de la délation, l'audience déontologique est là !

Qu'importe toujours cet aréopage de beaufs bouvariés, aux « Grosses têtes vides », amuseurs déplorables à l'humour pour noces et banquets, racoleur, xénophobe et mysogine, l'audience déontologique est là !
Promis, juré, si je mens je vais dans l'enfer des camps, l'interview de Maurice Papon n'a donc obéi qu'au devoir déontologique de mémoire envers les jeunes générations. Qu'y peuvent les programmeurs si l'audimat aime les salauds, et si aux victimes le public voyeur préfère le bourreau ?

A l'heure où les charters décollent, où le Front national s'envole, juifs de Gironde, du Vél d'Hiv et de Drancy, vous voilà devenus, par la grâce de la déontologie, parts de marché pour une télévision qui racole.

Floréal

De l'inconscient chaotique au conscient libertaire

IL PEUT PARAÎTRE SÉDUISANT de définir l'inconscient comme anarchiste et de réduire la psychanalyse à un simple rôle de normalisation. En gros, une fois soigné, le révolutionnaire devient démocrate.

Sans doute importe-t-il d'être un peu plus nuancé. L'inconscient, qui est, en chacun de nous, un univers de pulsions, de désirs, d'émotions, d'affects et de sentiments enfouis et refoulés, semble se jouer de toute règle sociale. Il obéit à des principes de fonctionnement primaires qui échappent aux lois les plus élémentaires de la vie en collectivité.

Cela peut se traduire par « moi d'abord » ! Puis : « Je n'accepte aucun interdit ». Ensuite : « Je veux tout, tout de suite et tout le temps ». Enfin : « J'élimine tout-ce qui se trouve en travers de ma route ».

Nous retrouvons un peu l'espèce animale, seulement plus élaborée, affirmée, pré-conscientisée ou verbalisée. Ce n'est pas cela que l'on appelle l'anarchie. Cette théorie politique implique l'auto-discipline, l'ordre, sans la hiérarchie bien sûr, et la gestion directe, qui est essentiellement collective.

Évidemment, l'inconscient fait preuve de violence, de colère, de révolte, d'esprit de contestation et même de subversion. Cela survient, lorsqu'il est frustré. Nous retrouvons bien là les immenses capacités de création, mais aussi de destruction de l'être humain. La pulsion de vie devient parfois malade, morbide, agresse autrui ou se retourne contre elle-même et s'auto-mutille.

C'est ce qui a fait croire à Freud qu'il existait une pulsion de mort. Cela traduit surtout son pessimisme radical, alors qu'il s'agit seulement d'une évolution pathologique de la pulsion de vie.

En tout cas, l'anarchisme ne se réduit pas à la violence, à la révolte, à la contestation et à la révolution. La violence peut être raciste, la révolte religieuse intégriste, la contestation fasciste et la révolution marxiste-léniniste. Limiter l'anarchisme à ces critères revient à tomber dans le panneau classique où il n'est question que de désordre, de violence et de chaos. Ce schéma sert le pouvoir en place. Il suffit de lire ou d'écouter les journalistes et les hommes politiques, lorsqu'ils parlent d'anarchie.

L'inconscient, dans ce sens, n'atteint pas un niveau suffisant d'organisation, de conscience (et pour cause !), ni

de prise en compte de la dimension collective, pour parvenir à des comportements réellement libertaires. Pourtant, nous pouvons admettre qu'il paraît libertaire, au sens primaire du terme, qui implique le refus de toute contrainte. Mais nous savons bien qu'il s'agit là d'un cliché populaire ne correspondant en rien à la véritable définition de l'anarchisme. Il s'agit tout de même d'un projet de société faisant appel au sens le plus élevé de la responsabilité humaine, ce qui n'est le cas ni du communisme, ni du libéralisme, ni même de la social-démocratie.

Ces systèmes sont basés sur l'autorité, la contrainte et l'exploitation de l'homme par l'homme. La langue de bois et la phraséologie idéologique leur servent d'alibi et de rideau de fumée. Nous sommes bien là dans le principe de plaisir de l'élite au détriment du plus grand nombre. Le principe de réalité de l'anarchisme ne privilégie personne et travaille au bien-être de tous.

Un dernier point reste à aborder. La psychanalyse, qu'elle soit seulement verbale ou bien verbale, émotionnelle et corporelle, vise à libérer l'individu de ses contraintes et inhibitions. Par ailleurs, elle nous amène à nous différencier de l'autre et donc à prendre son désir en considération. Il ne s'agit plus de vouloir tout, tout de suite et tout le temps. Le sujet devient donc libre et respectueux de la liberté d'autrui.

Ce qui est profondément libertaire. Les patients ne deviennent pas tous libertaires en fin d'analyse. Sans doute, en raison de leurs limites, inhibitions et respect insuffisants d'autrui. Mais, encore plus, également, à cause de leur psychanalyste qui, tout à fait inconsciemment, leur aura transmis ses propres limites, théoriques, dogmatiques, philosophiques, politiques ou idéologiques.

Le thérapeute, qui veille à ne pas arrêter le processus analytique de son patient, lui permet d'aller jusqu'au bout de lui-même et de rester ouvert à la vie. L'analyse sera désormais totalement libre et respectueuse également de la liberté d'autrui. Il pourra même aller jusqu'à ne se sentir vraiment libre que si l'autre l'est complètement. Cela ne signifie pas qu'il rencontrera forcément les théories anarchistes. Mais son comportement sera, en réalité, profondément libertaire.

Jacques Lesage de La Haye.

CIN

Heike... du registre... désir, la... Chocolat, c... ralement à... noir pour... mort, ou J... giez le reg... hommes.

Claire... une femm... qu'on a su... étant plus... son histo... modifier n... on a beau... mes sur les... suis pas p... regarde le... la beauté q... intérêt. J'a... gens. J'aim... eux. J'aim... me séduit... la beauté q... Fatalem... acteur ou u... pour des cr... parce qu'il... chose, c'est... séduit, moi... montrer. L... images ; je... pourrais pas...

H.H. : E... loin... phys... montrer de... idée de pétri... C.D. : Je... sensualité... quelque cho...

En ce... habituel... là n'est... Commem... 6, rue de... Caussim... venant de... On ign... musique... Lynch, ch... maître de... aura de la... avec Gerr... A quelq... bar-tabac... Montreui... times blu...

RA... Pensées

Chron... « Cris d... autre

Ça

a

CINÉMA **Entretien avec Claire Denis**

Heike Hurst: Parlons si voulez bien, du registre marquant de votre film : le désir, la sensualité. Que ce soit *Chocolat*, où la petite fille se meurt littéralement à regarder le désir de l'homme noir pour sa mère, *Avec S'en fout la mort*, ou *J'ai pas sommeil*, vous privilégiez le regard féminin sur le désir des hommes.

Claire Denis: Tant qu'à faire d'être une femme, autant se servir du regard qu'on a sur les hommes. Le cinéma étant plus masculin que féminin dans son histoire, peut-être que ça va se modifier maintenant, mais c'est vrai, on a beaucoup vu le regard des hommes sur les femmes au cinéma. Je ne suis pas posé la question. Moi, je regarde les hommes et les femmes avec intérêt. J'aime beaucoup regarder les gens. J'aime regarder ce qui me plaît en eux. J'aime beaucoup regarder ce qui me séduit, ce qui est troublant. J'aime la beauté qui me trouble.

Fatalement, quand on choisit un acteur ou une actrice, on ne choisit pas pour des critères physiques, on choisit parce qu'il ou elle remplit quelque chose, c'est-à-dire pour moi, ce qui me séduit, moi. Ça me paraît normal de la montrer. Le cinéma, ce sont des images; je ne vois pas comment je ne pourrais pas ne pas le montrer.

H.H.: Et pourtant vous allez très loin... physiquement, dans ce que vous montrer des plaisirs solitaires. Cette idée de pétrir la pâte de cette façon...

C.D.: Je crois que la séduction, la sensualité, la chair, la matière, c'est quelque chose que j'ai envie de traduire

dans le cinéma. Mais ce n'est pas ma chair, c'est la chair des acteurs. Alors, je pense que dans un cas comme celui que vous citez, la pâte à pizza... moi, j'ai l'intuition que la pâte à pizza est nécessaire au film.

Alors je vais travailler avec des acteurs qui vont comprendre ça. Et Grégoire Colin a été prêt d'emblée à aller loin. Du reste, j'ai toujours eu cette chance, depuis mon premier film. J'ai toujours trouvé qu'il y a une réaction chimique en chaîne. J'ai le désir de quelque chose et j'ai toujours eu la chance de travailler avec des acteurs qui le réalisent.

Valeria, avec qui je n'avais jamais travaillé, elle a embelli quelque chose comme une brioche sans jamais être ridicule. Ma chance, c'est peut-être de savoir choisir des acteurs, parce que ce sont eux qui font le travail. Je ne sais pas qui disait: au fond le plus gros travail au cinéma, c'est bien choisir les acteurs. Après il faut bien avoir du désir et espérer que cela se communique.

H.H.: Grégoire Colin, comment l'avez-vous amené à réagir comme un ressort hypersensible et à dégainer, tirer à la carabine sur ce chat au pistolet (voir aussi son rôle dans votre séquence *Nice, 20 ans après*)?

C.D.: Évidemment, c'est un travail. Je ne veux pas faire du symbolisme, mais c'est vrai qu'il y avait quelque chose d'exacerbé dans le personnage de Boni, que ce soit dans son désir de cette femme boulangère ou dans le rejet de son père ou sa violence physique. Ou comme le dit Grégoire, sa lascivité. Je

crois, c'est un peu le même travail. C'est un travail qui a à voir avec l'énergie du ventre. Je crois que tout est parti du ventre. Pour Grégoire aussi.

H.H.: Boni, c'est un élan pour une sorte de nouvelle paternité, est-ce là le vrai sujet?

C.D.: J'avais lu un papier sur les jeunes filles de quatorze ans qui n'avouent pas leur grossesse, qui cachent leur maternité, qui accouchent anonymement ou dans une poubelle. Donc j'étais allé voir une association, je m'étais intéressée à ça. Il y avait une histoire de frère et de sœur. Je me suis dit, au fond, Boni ne pourra jamais accepter. C'est un frère méditerranéen, il ne pourra pas accepter que l'enfant de sa sœur soit anonyme. Pour moi, c'était plus latin. Si c'est un vrai garçon de la Méditerranée, je me suis dit, c'est l'enfant de sa sœur, déjà il n'en veut pas... mais après il ne peut pas laisser le fils, quel qu'un de sa race aller loin... disparaître sans nom. Je suis partie sur des clichés latins, sur une idée presque grecque. La filiation, c'est important, l'héritier, il est à nous. Et puis en effet, en travaillant avec les acteurs, en travaillant sur la matière, c'est devenu un film de ventre. Donc finalement, comme on dit dans la prière, le « fruit des entrailles » de sa sœur, c'est une chose intime, c'est de l'amour.

Tout d'un coup, dans le vide affectif de la vie de Boni, il entrevoyait quelque chose. Peut-être la première fois quand il sort sa sœur de la baignoire et qu'il lui caresse le ventre. A l'échographie, quand il voit le foetus bouger, quand tout d'un coup ça remue quelque chose en lui. Ce n'est pas abstrait. Il a peur pour sa sœur, il sent le bébé qui bouge.

C'est pas très rigolo ces filles qui vont accoucher sous X. C'est une loi, promulguée sous Pétain. Il voulait augmenter la natalité, donc il était piqué par les avortements, il faut que les mères viennent accoucher anonymes et on adoptera, on gardera leurs enfants. Cette loi est restée. Il n'y avait pas encore de loi Weil, on s'est aperçu que l'accouchement sous X aidait certaines femmes ou de très jeunes filles qui s'apercevaient au septième mois qu'elles étaient enceintes. Elles ne grossissent pas. Il y en a qui arrivent à huit mois avec le ventre plat. Le bébé naît à deux kilos. Parce qu'il y a une amnésie totale. Elles arrivent à aller en classe, etc. Ce sont des filles pour qui le père de l'enfant n'existe pas. C'est ça qui permet cette amnésie.

H.H.: Marseille a rarement été aussi bien filmée, dans une complexité proche de celle des personnages du film et en morceaux comme cette famille...

C.D.: J'avais l'intention au départ, de filmer Marseille un peu différemment pour tout dire. On devait tourner en été, en septembre et puis Grégoire a eu une hépatite virale, on a du attendre décembre pour tourner. Ça m'a posé un problème au début du tournage, parce que je me suis dit: qu'est-ce que je fais? Je triche avec l'hiver? Est-ce que je laisse comme ça vient, un jour il pleut un jour il fait soleil?

Moi, je ne saurais pas très bien dire comment j'ai filmé Marseille. Je me suis adaptée à une situation que je n'avais pas prévue. Donc j'ai essayé d'être en accord avec le film, mais au départ, j'avais besoin d'un peu plus d'eau de mer. Il y a eu un peu moins. Je ne suis pas encore assez détachée du film pour savoir si j'ai bien filmé Marseille ou pas.

CINÉMA **Nénette et Boni**
Claire Denis

L'AFFICHE MONTRE FRÈRE ET sœur installés sur un lit. Nénette est coiffée comme dans *US go home*, les cheveux tirés en arrière. Boni se tient au fond, regard fermé, mais on voit à côté de lui la fameuse carabine dont il va se servir à deux reprises dans le film. Claire Denis avoue retrouver avec plaisir ses deux interprètes de *US go home*, Alice Hourri et Grégoire Colin. Dans les deux films, il est question de corps qui veulent recevoir, mais pas de n'importe qui.

Nénette et Boni est un film de corps et de matière. La matière, c'est à la fois le pain et la pâte à pizza. On se souvient que le pain est le premier aliment de l'homme et comme il est dit qu'il y en ait tous les jours. Le fameux pain quotidien ne semble pourtant exister ni pour l'un ni pour l'autre. Boni fait des pizzas quand il veut. Nénette vient squatter son appartement... qui était aussi le sien. C'est un drame familial, si l'on veut. Un film sur l'accouchement sous X qui touche encore et toujours de très jeunes filles qui ne savent pas de qui est l'enfant qu'elles portent et qui ne veulent le garder? Si l'on veut.

Un film sur un désir fou pour une boulangère qui les vend « bien molles » avec un sourire radieux (Valéria Bruni Tedesci). Si l'on veut, car la boulangère est mariée (l'acteur est personne d'autre que le soldat US de *US go home*, c'est aussi le jeune frère assassiné du *Funeral de Ferrara*) est mère et entourée de tendresse. Boni est en effet amoureux fou de la boulangère, pull et chaussons en rose bonbon angora! Peut-être a-t-il pour cette raison un petit lapin à la maison qui lui rend parfois de tendres services. On pourrait aussi croire que ce film ne dit rien d'autre que ce qu'il montre, à savoir un lent bouleversement des rôles et des attributions. Le désir maternel n'est peut-être pas un privilège des femmes. Comment combler le vide affectif d'une vie? Ces grandes questions apparaissent – si l'on veut les voir – mais ce n'est pas un film pragmatique et à message simple. Il y a à Marseille, un monde froid, avec de vent, avec du chaud et du froid. Un film grandiose qui a obtenu le Léopard d'Or à Locarno et tous les prix d'interprétation.

Heike Hurst

Bavures... politiciennes

Un billet d'humeur signé l'Atèle paru dans le *Monde libertaire* du 20 juin 1996 nous vaut les poursuites du ministère de l'Intérieur. Des policiers y étaient qualifiés de « parents douteux »... Nous allons vous livrer jusqu'au jour du procès, des informations, des faits concernant les nombreuses bavures pour lesquelles il n'est pas question d'émettre de doute...

« Complot anti-flics au ministère de l'Intérieur » titrait André Rougeot dans le *Canard Enchaîné* du 25 octobre 1995. L'Inspection générale de la police nationale (IGPN) mettait fin aux agissements délictueux d'un commissaire et d'un inspecteur. Ces derniers mettaient leurs collègues en fiches. Le patron des R.G. et le préfet lui-même eurent droit aux faveurs des indécents personnages.

La suspension des deux fonctionnaires n'a cependant pas dispersé les brumes « éthyliques » qui surchargeaient l'atmosphère des réunions de travail auxquelles participaient outre les deux indécents, « des inspecteurs généraux, un contrôleur général et des commandants (...) tous membres de la même loge maçonnique de droite... » nous précisait Rougeot.

Ces comploteurs appartenaient à « un club créé par des hauts fonctionnaires autour d'un patron d'un grand groupe de presse ». « A leur côté un conseiller de Debré, un sous-directeur du Quai d'Orsay, un directeur des douanes, un colonel de gendarmerie, un industriel (...), un pont de la Défense nationale et le conseiller financier dudit groupe de presse ».

A. Rougeot écrivait: « ces clubmen refont le monde, bien plus à droite... ». Ficheurs, comploteurs... Il n'est pas douteux que dans cette loge « nationale », on puisse rencontrer des réels francs maques...

Libération du 12 décembre 1996 nous rapportait une scène d'anthologie enregistrée au commissariat de la Goutte d'Or (Paris 18^e).

Des militants basques furent embarqués à la suite d'une manifestation et s'employèrent à ne répondre qu'en langue basque. L'un d'entre eux portait un keffieh. Il fut apostrophé par un policier: « Ça vient d'où les Basques? Du Maghreb? Enlève ton truc de bougnoule. T'es un rat, toi, hein? Tu comprends ce que je veux dire? »... Gifle.

Il n'est pas douteux que ce fonctionnaire ait pu suivre une formation poussée dans le domaine des droits de l'homme...

A la semaine prochaine pour d'autres aventures, en direct des fonctionnaires « baveurs ».

Le fouineur

Blues Paris

En ce début d'année, la scène parisienne du blues continue son chemin habituel: Utopia, New Morning, Quai du blues... Bien sûr, j'en oublie mais là n'est pas mon propos, il est plutôt de parler de nouveaux lieux. Commençons cette fois-ci par le nord parisien: à Tremblay en France, au 6, rue des Alpes, il y a depuis un bail un lieu appelé Espace Jean-Roger Caussimon. On y accède par le RER B (arrêt Vert-Galant) ou en voiture en venant de la porte de la Chapelle ou de la porte de Bagnolet.

On ignore ce qui s'y passe en semaine mais le samedi soir c'est de la musique. Du blues, du country, du jazz. Le samedi 22 février, c'est James Lynch, chanteur et guitariste de country, qui à 20 h 30 distillera son talent matine de blues, de rock ans roll, bref de « modern country »! En mars, il y aura de la musique irlandaise (Dirty linen le 15) et en avril à nouveau du blues avec Gerry Joe Weise (le 26). Pour tout renseignement: 01 48 61 09 85.

A quelques stations de Paris, le 14 février de 18 à 22 heures (environ!) au bar-tabac le Ninas, il y aura du blues. Ce sera place de la République à Montreuil (angle rue Robespierre), et au programme: Bo Weavil et son « Old times blues ». Voilà!

Thierry (Blues en liberté)

RADIO LIBERTAIRE • 89.4 MHz

vendredi 14 à 13 h 30 :

Pensées à débattre reçoit le groupe surréaliste de Paris : surréalisme, utopie, rêve, révolte.

samedi 15 à 11 h 30 :

Chronique syndicale sera consacrée à l'exposition « Cris de Paris : marchands ambulaunts, gagne denier et autres petits métiers du Moyen âge à nos jours »

samedi 15 à 20 h 30 :

Ça rend sourd recevra Les Assoifés (ska-core)

samedi 15 à 23 heures :

L'Harmonie du monde sera consacrée au compositeur italien Golfredo Petras

Chronique des bas-fonds

CIP 2: le stage diplômant

LE 12 DÉCEMBRE DERNIER, Chirac annonce le projet du stage diplômant, projet à l'arrière-goût de CIP. En effet, le stage diplômant consiste à ce que les lycéens, étudiants de bac - 2 à bac + 5 fassent des stages de neuf mois en entreprise, rémunérés 1700 F/mois au maximum.

Le CNPF, qui a fait cette proposition au gouvernement, peut se frotter les mains si son projet se concrétise.

Sous prétexte « d'expérience des jeunes dans le monde du travail » et de « participation à la production », le stage diplômant, au même titre que le CES, n'est que la couverture de la précarisation du travail pour enrichir les patrons sur le dos des stagiaires. Pourquoi les patrons formeraient des individus dans le but de les employer alors que le stage diplômant leur offre des salariés bon marché qui ne leur coûtent que 15000 F pour les neuf mois au lieu de 50 000 F pour une formation en apprentissage.

De plus, chaque stage sera validé par un jury mixte (patronat-Education nationale) sans même tenir compte du niveau d'études du stagiaire qui sera jugé sur sa discipline et sa rentabilité durant le stage et non plus sur les diplômes qu'il aura obtenus. Cela entraînera à une dévalorisation des diplômes,

neuf mois de stage suffiront à balayer tout le cursus scolaire et universitaire.

Certains syndicats dont l'UNEF-ID, syndicat étudiant, ont présenté lors de la rencontre du 10 février sur l'emploi des jeunes organisée par Juppé, une forme de stage plus souple mais ils ne remettront nullement en cause l'entrée de l'entreprise dans l'éducation ni l'exploitation à outrance des jeunes.

50 000 stages diplômants sont prévus pour la rentrée 1997. Ainsi l'an prochain, le gouvernement pourra annoncer fièrement que le chômage des jeunes aura baissé puisque les 50 000 stagiaires se décomptent des 620 000 jeunes qui pointent chaque mois à l'ANPE.

Ainsi patronat et gouvernement se font fort de dénoncer le chômage des jeunes comme un véritable fléau. Ce sont pourtant bien eux qui perpétuent le chômage par leur système économique basé sur la recherche du profit, l'inégalité et l'exploitation des travailleurs. Gouvernement et patronat peuvent donc puiser dans les lycées et les facs de la main d'œuvre à bon marché. Ce stage montre que pour les patrons et l'État l'école doit seulement être un espace de formation de l'individu et de son esprit critiques, d'échanges et de culture.

Groupe Durutti (Lyon)

Une poubelle nucléaire en Haute-Marne

DÉPUIS LE 28 OCTOBRE 1993, suite à une décision du conseil général, le département de la Haute-Marne est candidat pour devenir une des poubelles nucléaires de l'an 2000, (sous la forme d'un laboratoire, qui correspond à la première étape vers la création d'un centre d'enfouissement des déchets radioactifs) et cela pour plus d'un million d'années.

Ah! Investissement à long terme, quand tu nous tiens! Eh oui, les politiques si frileux, quand on parle d'emploi, de chômage, investissent pour notre avenir et à long terme, s'il vous plaît!

Nos chères têtes grises des ministères ont donc décidé d'enfouir les déchets radioactifs. Pourtant, le sous-sol apparaît comme le plus mauvais endroit pour stocker des déchets pour une longue période; en effet, comment être sûr de ce qui va se passer dans dix, vingt ou cent ans. C'est donc bien la politique de l'autruche, de

inhumain de laisser une telle merde aux générations futures et qu'il n'y a donc pas d'autres perspectives que l'arrêt immédiat des programmes nucléaires, et de gérer au mieux les déchets dans les zones déjà sacrifiées et polluées.

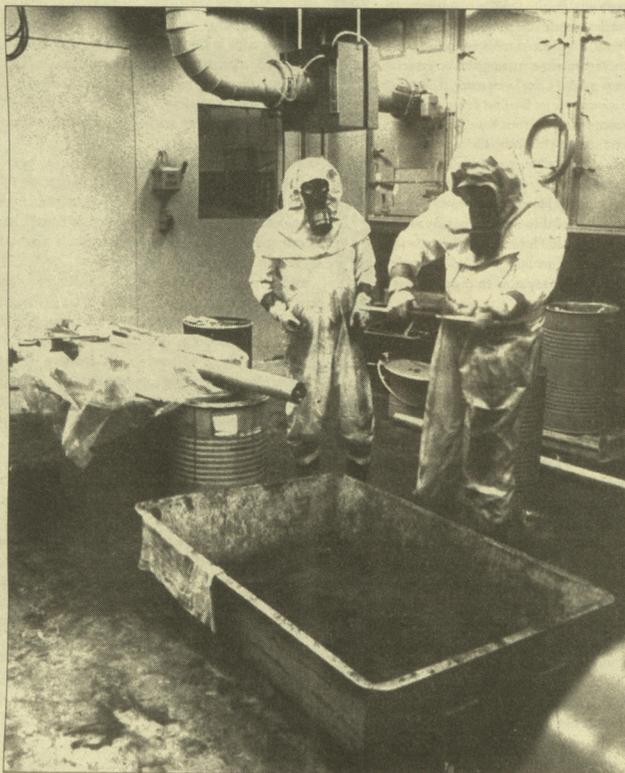
La loi du profit, la loi du plus fort, conduisent vers une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine.

Aujourd'hui, nous n'avons donc plus d'autre choix que de réfléchir ensemble à la construction d'une société basée sur l'entraide et la responsabilité personnelle, une société libertaire pour les jeunes de demain, sans État ni patrie, sans nucléaire ni bombes.

Pino. - groupe de Haute-Marne

Une manifestation aura lieu le samedi 8 mars à Chaumont pour dénoncer l'implantation de cette poubelle nucléaire.

l'irresponsabilité qui empoisonne l'eau de son puits. Le constat est simple pour la Haute-Marne; c'est une région peu peuplée, essentiellement agricole, parsemée çà et là de taches kaki, et la préfecture (Chaumont: 27000 « âmes ») possède la plus grande école de têtes plates de l'Hexagone. L'ambiance est donc joyeuse, comme vous pouvez le voir, et ce n'est donc pas un hasard si cette région a été choisie. Pourtant la contestation existe, notamment au sein du CEDRA (Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs), qui regroupe des individus de divers horizons. Ces personnes sont parties du constat amer, qu'il est



1 + 1 = ?

Les élections de Vitrolles nous rappellent que même si l'honnêteté intellectuelle nous prévient d'affirmer que la démocratie est le pire des systèmes politiques possibles, les faits nous forcent à constater qu'elle mène souvent, après quelques errements de jeunesse, à des régimes humainement et logiquement inacceptables. Cette règle prévaut sur toute autre en tous temps et en tout lieu - en ce qui concerne le passé, bien entendu, mais je ne vois pas de raison de penser que l'avenir la démente.

Si un bon sentiment préside à son instauration, elle génère sa propre peste en cela qu'elle suppose que la personne ou le groupe de personnes mise en minorité lors d'une prise de décision acceptera de se plier à la loi du groupe sans rechigner ni tenter d'ourdir quelque revanche. Ce qui ne serait pas raisonnable puisque revenant à approuver sa négation et celle de sa volonté propre par la masse. Il n'y a rien d'outrancier à affirmer qu'un mode de décision qui méprise les espérances minoritaires ne peut que générer des groupes d'esclaves amorphes, des rebelles irréconciliables avec la collectivité ou des ennemis de la liberté fermement décidés à s'appuyer sur la pleutrerie et le « suivismisme » naturels des foules pour s'emparer d'un pouvoir et se le conserver - ou essayer de se le conserver - pendant le plus long laps de temps possible, par les urnes, par la force, ou par un mélange des genres.

Il ne faudrait pas croire que ce risque ne devienne réel que lorsque la démocratie est appliquée à des groupes numériquement importants.

Le risque de débordement autoritaire débute lorsque deux personnes s'associent et que l'une d'entre elle parvient à faire peser son ascendant - de quelque façon que ce soit - sur son partenaire... c'est à dire lorsque l'association cesse d'être libre et révoquable pour devenir privative de liberté ou commerciale (que ce commerce s'appuie sur une inégalité économique induisant une dépendance vitale ou qu'il repose sur une violation par la force physique ou psychologique de la volonté de l'individu soumis).

En ce sens, nous aurons l'occasion d'y revenir d'autres semaines, nous pouvons dire que le gréganisme démocratique est le lit fait par des inconscients pour les loups fascistes.

L'Atèle

Site : <http://www.geocities.com/Paris/7645>
Paris, le 9 février 1997

A G E N D A

jeudi 13 février

MONTPELLIER: Causerie à partir de 20 h 30 sur les anarchistes et la prison à l'Antre anar, 5, rue Jeanne d'Arc.

samedi 15 février

LYON: L'Union locale de la Fédération anarchiste appelle à un rassemblement à 15 heures, place de la République (2^e), en soutien au Monde libertaire.

lundi 17 février

PARIS: Le Pen tente de se rendre respectable en poursuivant le Monde libertaire en justice. Procès à 13 h 30 au palais de Justice, bd du Palais, 17^e chambre correctionnelle.

mardi 18 février

MONTPELLIER: Projection d'un film sur Gaston Courté à l'Antre anar, 5, rue Jeanne d'Arc à 20 h 30.

samedi 22 février

CHELLES: Le groupe Sacco et Vanzetti organise une réunion-débat sur l'ordre moral à 20 h 30 au 1bis, rue Emilie.

LYON: L'Union locale de Lyon organise un débat à 15 heures sur « Qu'est-ce que le Front national et quelles luttes mener face aux idées d'extrême droite ? » à la librairie La plume noire, 19, rue P. Blanc 69001 (Tél.: 04 72 00 94 10).

mercredi 26 février

PARIS: Diffusion en direct de l'émission d'ARTE consacrée à Nestor Makhno au 33, rue des Vignoles à 20 h 40.

vendredi 28 février

BESANÇON: Le groupe Proudhon organise une réunion publique : « L'anarchisme un projet social » à 20 h 30 au Cercle suisse (rue de Lacoré).

samedi 1er mars

PARIS: Femmes libres (émission de Radio libertaire) fête ses onze ans de 16 heures à 22 heures au cinéma La Clé, 21, rue de la Clé (5^e). 16 h 30 : projection de « De toda la vida » ; 18 heures : rencontre entre femmes libres (invités, auditrices, auditeurs...) ; 19 heures : Ah! si nous luttions pas ! par le théâtre de l'Urgence ; 20 heures : 11 ans ça s'arrose !